

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID : 087-218709400-20230310-112023-DE

S²LOW

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoir(s) :

Votants : 14

Date de convocation : 03 mars 2023

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DUBROQUA-DESVALOIS-BARBARIN-BEAUDOU-BRAUD-BRUNEAU-DELAGE-DESBORDES-DURAND-FIEYRE-GARNIER-LEGROS

Pouvoirs :

Secrétaire : BRUNEAU Karine

Délibération N° 2023/4

**Objet : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022
BUDGET COMMUNE**

Vu le compte administratif 2022 du budget « commune » qui fait ressortir un résultat positif de 35 390, 44 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE d'affecter la totalité de cette somme pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement (compte 1068).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 14 mars 2023

Le Maire,

Jean-Marie MASSY



Transmis au représentant de l'Etat, le 14/03/2023
Mesures effectuées, le 16/03/2023